

**PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 11 octobre 2019



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature :

**Demande de la Défense de KHIEU Samphân d'écarter les « observations » des Parties
Civiles F50/1/1 en application de la Directive pratique sur le dépôt des documents
TABLE DES SOURCES**

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Assistés de
SENG Socheata
Marie CAPOTORTO
Cécile ROUBEIX
Dounia HATTABI
Stéphane NICOLAÏ

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême
KONG Srim
Chandra Nihal JAYASINGHE
SOM Sereyvuth
Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA
MONG Monichariya
Maureen HARDING CLARK
YA Narin

Les co-procureurs
CHEA Leang
Brenda J. HOLLIS

Tous les avocats des parties civiles

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC (la « Directive pratique »).

II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à la demande de KHIEU Samphân aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 23 août 2019, **F49** (« Décision **F49** »).

2. Parties

- Réponse des co-Procureurs aux demandes des équipes de la Défense aux fins d'extension du délai et du nombre de pages concernant leurs déclarations d'appel, 11 avril 2019, **F41**.
- Réponse des co-Procureurs à la demande de KHIEU Samphân aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 22 juillet 2019, **F45/2**.
- Réponse des co-Procureurs à la demande de NUON Chea aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 1^{er} août 2019, **F47/1**.
- Appel des co-Procureurs contre le jugement du [procès 002/02], 20 août 2019, **F50**.
- Réplique de la Défense de KHIEU Samphân à l'Accusation sur la présomption d'innocence en appel (F46/2/4), 9 septembre 2019, **F46/2/4/1**, (« Réplique **F46/2/4/1** »).
- Réponse de la Défense de KHIEU Samphân à l'appel de l'Accusation (002/02), 23 septembre 2019, **F50/1**.
- Observations des co-Avocats principaux pour les parties civiles relatives à la réponse de KHIEU Samphân au mémoire d'appel des co-Procureurs, 7 octobre 2019, **F50/1/1** (« Observations **F50/1/1** »).

TABLE DES SOURCES